



ARBU INFO

Magazine d'information de la commune d'Arbusigny - N° 34 - octobre 2019



ÉDITO

Le temps passe vite ; après un été chaud, bon nombre d'entre vous ont repris le chemin du travail et les enfants le chemin de l'école.

Au nom de la Municipalité, je souhaite féliciter et remercier tous les bénévoles qui se sont investis dans les associations qui rendent notre commune plus vivante et apportent une certaine convivialité avec les habitants.

Je remercie les Adjointes qui, par leur travail, ont mené à bien de gros dossiers. Chaque conseiller s'est investi avec sérieux et persévérance dans leurs commissions respectives.

Les lourdeurs administratives, les contraintes financières de plus en plus drastiques ralentissent considérablement certains projets.

En lisant Arbu Info, vous prendrez connaissance de l'avancement de certains travaux, de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et des événements associatifs de la commune.

Bonne lecture

Votre Maire, Régine REMILLON



OCTOBRE ROSE : SOIRÉE DÉBAT



Vendredi 4 octobre 2019 a eu lieu notre débat sans tabou sur le cancer du sein en présence de nombreuses personnes, dont des soignants, des aidants, des patients, une tatoueuse de Thonon-les-Bains, une socio-esthéticienne, Hedonia pour le sport adapté...

Une soirée riche en émotions et en partage qui s'est terminée assez tardivement par le verre de l'amitié.

Nous remercions tous les participants.

L'équipe **ARBU'COLOR**



ARBU COLOR : « ON FÊTE LA VIE »



Pour la 4^{ème} année consécutive, ARBU COLOR a connu un beau succès.

Très tôt le matin les bénévoles étaient en action pour se préparer à recevoir les participants.

Cette année ce ne sont pas moins de 560 personnes qui ont participé à cette marche au profit d'Octobre Rose

Entre amis ou en famille, du sportif au simple marcheur, chacun vient participer à sa manière à cette manifestation festive, colorée et pleine de bonne humeur.

Comme l'année dernière les départs donnés dans la mousse ont été fortement appréciés ainsi que le nouveau parcours à travers les chemins et les routes de notre village et tout au long duquel les participants ont été « colorés ».



ARBU COLOR : « ON FÊTE LA VIE »



Des animations enfants et une grande tombola ont agrémentés la journée pour arriver au lâcher de ballons ainsi qu'au grand lancer final sous les canons de poudre colorée qui sont des moments très attendus par tout le monde.

Un grand merci aux nombreux bénévoles pour leur dévouement, à tous les sponsors pour leur aide précieuse ainsi qu'à chaque participant de faire de cette journée

un magnifique moment de V I E !

Marjorie DUVERNEY



LA COURSE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 550 participants
- Près de 100 bénévoles
- Plus de 200 kg de poudre colorée lancée
- Plus de 2750 kms parcourus durant la course



PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a débuté en décembre 2014. Il a été approuvé par le Conseil Municipal puis visé par les services de l'Etat. Il est entré en vigueur le 6 mai 2019.

Depuis, il a fait l'objet d'une modification simplifiée portant sur une erreur matérielle qui ne change en rien son application.

Le Plan Local d'Urbanisme est à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Vous le trouverez également sur le site internet de la commune www.arbusigny.fr, onglet « URBANSIME » puis « PLU ».

Marc BLETEAU

14 JUILLET

Le 14 Juillet c'était la fête à ARBUSIGNY !

La fête nationale a été célébrée comme il se doit à ARBUSIGNY. La paëlla toujours très appréciée par les convives a été cuisinée par la famille ETOURNEAU.

Les Arbusigniens ainsi que les gens des communes environnantes ont applaudi les feux d'artifice de la société PYRAGRIC. Et ils ont chanté et dansé avec l'orchestre André MICHOLLET.

La fin de soirée un peu froide a surpris les habitués du bar extérieur. Mais la salle des fêtes était là pour réchauffer tout le monde et l'ambiance était bon enfant.

C'est encore une chance de pouvoir vivre dans notre village où Jeunes et plus Anciens peuvent manger, chanter, danser et s'amuser ensemble.

Je souhaite que ce bon état d'esprit entre générations dure longtemps encore.

A l'année prochaine !

Marie BAUD

GROUPE SCOLAIRE

Que de chemin parcouru depuis le concours d'architecte (Août 2017).

Le marché de travaux, sous forme de procédure adaptée, pour la construction du groupe scolaire a été déposé (Juin 2019) sur la plateforme MP74 ; cela a permis aux différentes entreprises de consulter les 18 lots et éventuellement de répondre à ceux-ci.

Depuis les offres ont été analysées selon des critères de choix très précis et très encadrés, une partie des lots a été attribuée.

En amont des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale viennent d'être réalisés en prévision du terrassement devant intervenir avant la fin de l'année.

Marc BLETEAU

CHEMIN PIÉTONNIER



La réalisation du chemin piétonnier, situé route de la Muraz, est terminée.

Montant total des travaux :

- Frais d'études - Frais de maîtrise d'œuvre - Travaux de confortement du talus - Travaux d'aménagement du cheminement piéton : 187 161 € TTC.
- Travaux du SYANE (mise en souterrain réseau et branchement électriques - Réseau et matériel éclairage public et rétablissement du réseau Orange) : 115 534 € dont 69 787 € participation de la commune et 45 747 € participation du Syane.

Nous avons bénéficié d'une subvention de 31 605 € dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité et d'une subvention de 9000 € au titre des amendes de police.



REMISE DE DICTIONNAIRES

La remise des dictionnaires aux CM 2

En cette fin d'année scolaire qui est aussi la fin de leur cycle primaire, les élèves de CM2 en partance pour le collège ont été conviés à une cérémonie à l'initiative des conseillers municipaux au scolaire. Vincent Moreau adjoint et Marjorie Duvernay leur remettaient à chacun un dictionnaire Le Robert puis un livre les Fables de Jean de La Fontaine offert par l'Education Nationale. Cette manifestation est devenue une tradition.

André GIRARD



© A. Girard

LA RENTRÉE DES CLASSES



© A. Girard

Rentrée scolaire avec 110 élèves, c'est devenu une coutume, la maire, Régine Remillon rassemble enseignants, conseillers et personnel communal autour d'un déjeuner. Instant où les différentes parties font connaissance avec les professeurs et leurs attributions : Laetitia, maternelle ; Céline, Grande section et CP ; Sandrine, CP et CE 1 ; Sabrina, CE2 et CM 1 ; Fanny, CM1 et CM 2 ; Vincent complète l'effectif en effectuant les liaisons de remplacements.

Cependant, la première magistrate avait tenue à féliciter particulièrement la nouvelle directrice de l'école en la personne de Mme Céline Vervoux, puis, chaque professeur a été fleuri en guise de bienvenue.

André GIRARD

BALADE DES ANCIENS

© A. Girard



La municipalité et le Centre communal d'actions sociales ont convié les anciens à une balade en Pays de l'Ain à l'Auberge du Plâne en Bugey dans une ancienne ferme joliment réhabilitée du XIX^e siècle. Elle se situe au cœur

du Jura, sur le Plateau de Retord, dans la commune du Petit Abergement à 950 mètres d'altitude. Deux cars Gal avaient été affrétés pour acheminer les 70 convives ravis de pouvoir déguster les cuisses de grenouilles.

Après un remarquable déjeuner pris dans une ancienne ferme du XIX^e siècle, c'était la découverte des alentours. La maire Régine Remillon et la responsable du CCAS Marie Baud fêtèrent ensuite les doyens de la journée, à savoir, Denise Desbiolles et Maurice Dubouchet, ils recevaient fleurs et cadeaux.

André GIRARD



© A. Girard

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUIN 2019

Présents : Mmes Mrs. Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Marjorie DUVERNEY-BOISIER.

Absents excusés: Mme Sylvia DUSONCHET - Mr Serge JACQUEMOUD (pouvoir à Mme Marie BAUD) Absentes : Mme Marylène DAIGUEMORTE - Mme Sonia TAGLIOLI.

1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 Mai 2019, celui-ci est approuvé mais Mr. Pierre Moretti fait observer qu'il ne se souvient pas que le vote du droit de préemption urbain a eu lieu. Madame Le Maire et les conseillers présents lui rappellent que le vote sur ce point a bien eu lieu conformément à l'ordre du jour du conseil.

2) Sur proposition de la Commission des Finances et de Mme Le Maire, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions aux associations : exercice 2019.

Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny : 2 700 € - Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny : 1 000 € - Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny) : 5 500 € - USEP de l'Ecole d'Arbusigny : 200 € - Association d'Assistantes Maternelles d'Arbu : 100 € - A.D.M.R. Les Tourelles Reignier : 300 € - Moto-Club Arbusigny / La Muraz: 100 € - Association des Parents d'Elèves du Collège de Reignier (AIPE): 100 € - La Prévention Routière (comité 74): 150 € - Association « Pages Ouvertes » (développement goût de la lecture) : 60 € - Harmonie municipale Reignier-Esery : 100 € - Association des Donneurs de Sang:150€ Croix-Rouge comité La Roche/Reignier: 100 € - Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Annemasse : 100 € - Anciens A.F.N. canton de Reignier : 100 € - Association «Le Souvenir Français»: 100 € - Ecole de Musique de Pers-Jussy : 200 € - U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot) : 150 € - Association La Jonquille Sportive Reignier (Foot) : 50 € - Association Handi Festif Reignier : 100 € - REGAR (Réseau de Gérontologie Annemasse Reignier) : 80 € - Les Restaurants du Coeur de Haute-Savoie : 50 € - De l'Ombre à la Lumière (chiens guides aveugles) : 100 € - Les Amis des Sentiers : 200 € - Assoc. Lutte contre la faim aggro. Annemasse : 20 € - Banque alimentaire Haute-Savoie : 100€ -M.F.R. Cormaranche-En-Bugey : 100 € - Lycée Jeanne Antide Animation: 50 € - M.F.R. Antenne Les Ebeaux Cruseilles : 50 € - Lycée Guillaume Fichet (projet pédagogique) : 50 € - La Chamarette (Classe découverte) : 30 € - Mutame Savoie Mont-Blanc : 117 €. Foyer Socio-Educatif Collège de Reignier : 110 € - Protection Civile 74 : 100 €.

3) Le conseil accepte la création d'emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'embauche de 2 jeunes arbusigniens cet été.

4) Par arrêté municipal, les limites de l'agglomération du Chef-Lieu sur la route départementale n°06 vont être modifiées (PR 44+720 et PR 45+200).

5) Accord pour devis / factures suivants : Moteur VMC double flux salle des fêtes : 1 009,32€ (Ent. Montant - Cinéma plein air : 825 € (Cinébus).

6) Informations : Attribution d'une subvention de 31 605 € par le conseil départemental pour l'aménagement piéton.

Plateau des Bornes : Mme Jannick Granier travaille sur le contrat des territoires dans le cadre de la poursuite dudit contrat.

La mise en jardinières des plantes à floraison estivale a été effectuée par les jeunes en formation horticulture de la M.F.R. de Bonne.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance : Vincent MOREAU
Maire : Régine REMILLON

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Juillet 2019

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD - Maryse MICHALAK - Esther VACHOUX -Marjorie BOISIER-DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absent excusé : Mr Jacky DURET

Absents : Mme Jannick GRANIER - Mr. Pierre MORETTI - Mme Sonia TAGLIOLI

1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 Juin 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Le conseil valide le nombre de conseillers communautaires Arve et Salève, selon accord local correspondant à la répartition actuelle des sièges qu'il est proposé de reconduire pour le prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, soit pour ARBUSIGNY 2 sièges.

3) Le conseil accepte la modification du poste d'A.S.E.M.(délibération du 28/05/1990) en poste au

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

4) Le conseil décide dans le cadre du recrutement d'un agent au service administratif d'ouvrir un poste au grade d'Adjoint administratif à temps complet.

5) Compte-rendu du conseil du 6 Mai 2019 : Erratum concernant l'exonération de la taxe d'aménagement, elle ne peut s'appliquer que sur la construction d'abri de jardin soumise à D.P.

6) Le conseil accepte le devis de la marbrerie Lavergnat pour un nouveau columbarium 12 cases en granit Physalis + 1 banc et 1 table + Fourniture et pose de 8 cavurnes pour un total de 26 141,80 € TTC. et prévoit un muret en enrochement.

Accepte une plus-value concernant 170m² supplémentaire d'enrobé sur chaussée «Route de La Muraz» pour un montant de 4 875 60€TTC.

Suite à une demande pour le goudronnage d'une entrée de villas (partie communale), le conseil refuse de participer.

Pour info. : Encaissement à l'ordre du C.C.A.S. : 250 € de la SCI Chez Le Doyen (différence entre bois communal & travaux faits sur chemin)

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance : Maryse MICHALAK
Maire : Régine REMILLON

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juillet 2019

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Marjorie BOISIER-DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1) Suite aux opérations de bornage réalisées sur la propriété de Mr. Laurent BEURET, riverain des voies communales « Impasse de la Bunaz et Route du Plateau des Bornes », ce dernier cède à la commune d'Arbusigny 137m² de son terrain afin de régulariser l'emprise foncière de ces deux voies. Le Conseil accepte cette cession sans soulte, d'une valeur forfaitaire totale fixée à 30€ et que les frais notariés et de géomètre seront pris en charge par la commune.

2) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil

municipal du 1er Juillet 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) Suite à l'approbation du P.L.U. par délibération du 6 mai 2019, il s'avère qu'un ancien bâtiment agricole n'a pas été repéré, afin de lui permettre un changement de destination, Madame Le Maire souhaite réaliser une procédure de modification simplifiée afin de corriger cette erreur (coût de la prestation 2 184 €ttc).

Le conseil décide que ce projet de modification simplifiée n°1 soit soumis à la concertation selon les modalités suivantes :

Mise à disposition du dossier complet sur le site internet de la commune.

Mise à disposition du dossier et d'un registre permettant les observations du public en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat du 13 Août 2019 au 19 Septembre 2019.

4) Suite à une requête introduite auprès du tribunal administratif de Grenoble par une administrée concernant un permis de construire délivré ; Madame le Maire informe le conseil qu'elle a confié la défense des intérêts de la commune à Maître Neveux, cabinet d'avocats Lexpartener à Annemasse.

De même qu'elle a souhaité plusieurs conseils, auprès de Mr. Devouassoux, en droit de l'urbanisme et une assistance juridique pour la réponse de 2 recours gracieux engagés contre la commune suite à l'approbation du P.L.U. (coût de la prestation 1 776€ ttc).

5) Le conseil valide le devis de la société VAUDAUX pour l'achat d'un tracteur Kubota (tondeuse ventrale et lame à neige) pour un montant de 16 500 € H.T.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance : Marylène DAIGUEMORTE
Maire : Régine REMILLON

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Septembre 2019

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD - Maryse MICHALAK - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Marjorie BOISIER - DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET.

Absents excusés : Mr. Vincent MOREAU (pouvoir à Marjorie Boisier-Duverney) – Mme Jannick GRANIER

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

(pouvoir à Marc Bleteau) – Mr. Jacky DURET

Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1) Intervention de Mme Chloé CHABERT, chargée d'études Zones Humides - ASTERS, concernant la présentation du futur Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, notamment les actions prévues qui seront soumises à délibération ultérieurement.

2) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 Juillet 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) La responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service doivent être distinctes de celles du service de distribution d'eau potable. La Commune souhaite donc d'une part confier au Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe (SRB) la petite maintenance des poteaux recensés sur son territoire et d'autre part que le SRB effectue des mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux incendie au regard de la réglementation en vigueur. Le conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le SRB permettant ainsi de faire appel à ces services.

4) Le conseil valide les devis suivant : remplacement rail salle des fêtes : 2 260.80€ttc (Somann2) - réalisation d'un petit mur de soutènement en gabions en amont du cimetière (dans le cadre du nouveau columbarium) : 7 020.00 €ttc (Ent. Maulet) – réparation armoire froide salle des fêtes : 646.10 €ttc ((Horis services) et prendre bonne note des factures suivantes : fleurissement de la commune + prix concours :

1 404.40 € (A.P.E.) – vérifications réglementaires : 3 892.37 € ttc (Bureau Véritas) – Aspirateur à eau : 672.40€ttc (Ets. Chavanel) – Tapis de motricité pour école maternelle suite aux dégâts des eaux (pluviales et cumulus) : 1 467.60 €ttc (Planet Caoutchouc) – Interventions pour curage canalisations : 1 138.56 €ttc (Sas Thermozy) – réparation alarmes incendie : 740.035 €ttc (Ent. Brutelec).

5) Infos : à partir du 2 septembre 2019, une ligne régulière Proxim iTi ARBUSIGNY----

ANNEMASSE est ouverte. Les contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » et « Vuache-Champagne-Genevois » ont été signés.

Vu l'évènement « la nuit est belle », extinction de l'éclairage public des communes du Grand Genève la nuit du 26 septembre 2019 ; la commune d'ARBUSIGNY participera à cet évènement en effet l'éclairage public sera éteint en totalité sur tout le territoire pendant la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 septembre. Inauguration de l'atelier maintenance des trains du Léman Expresse le 27/09. Congrès des maires ruraux à Ayze le 28/09. Comice agricole à Bonneville les 28 et 29/09.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance : Serge JACQUEMOUD
Maire : Régine REMILLON

EQUIPEMENT

La commune vient de se doter d'un micro tracteur plus polyvalent qui va nous permettre de traiter la tonte des pelouses, le déneigement du chef-lieu (il va être équipé d'une petite étrave). Il pourra également tracter la remorque et quelques équipements spécifiques.

Marc BLETEAU



APE

L'APE

news



Toute l'équipe de l'APE est très heureuse de vous retrouver à nouveau cette année.
 Nous tenons à vous remercier pour votre implication tout au long de l'année scolaire 2018-2019, et vous attendons nombreux lors des prochaines manifestations!
 Nous souhaitons la bienvenue aux enfants et une excellente année scolaire à tous !

À vos agendas - Les manifestations 2019 - 2020 :

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

Vente de chrysanthèmes

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2019

Fête de Noël

SAMEDI 14 MARS 2020

Repas dansant costumé

DIMANCHE 07 AVRIL 2020

Vide-grenier

MAI 2020

Vente de plantons

JUIN 2020

Fête de l'école

Venez nombreux !!!!

Un Grand Merci Anaïs !!

pour toutes ces années au service de l'APE !

Ton dévouement, ta joie et ta bonne humeur communicative vont beaucoup nous manquer...

Nous te souhaitons à toi, ainsi qu'à ta petite famille beaucoup de bonheur !

Besoin d'un renseignement ?

N'hésitez pas à nous envoyer un email :

apearbusigny@yahoo.com

Nous avons également une page Facebook, vous pouvez la consulter.



LES ASS MAT' D'ARBU

Les assistantes maternelles se sont regroupées en mai et en juin sur le thème de la fête des mères et des pères. Atelier manuel, peinture aux pinceaux et aux petits doigts, collage, étaient au programme, les enfants se sont vraiment bien appliqués pour faire plaisir à leurs parents !



Pour notre dernière séance de l'année scolaire, nous avons écouté la conteuse Maette, pour le spectacle de fin d'année. Elle nous a fait vivre une histoire avec les animaux de la montagne.

Après l'avoir écoutée, les enfants ont interagi avec elle et les peluches, ravis de pouvoir jouer avec !

Nous avons ensuite partagé un petit goûter et les loulous ont pu profiter d'un château gonflable.



Les futurs parents qui veulent nous contacter peuvent le faire via Facebook :

ASSMAT d'ARBU

ou aux téléphones suivants :

VALLVERDU Céline
Présidente 04 50 85 03 09

CHERNOV Tatiana
Trésorière 04 50 94 40 68

SUATTON Gaëlle
Secrétaire 06 50 35 95 10

SAXOUD Sylvie
06 73 92 71 74

VERDON Sandra
06 07 54 40 74

En ce beau mois de septembre, Céline a organisé une petite surprise pour les enfants et leurs nounous : Une rentrée musicale avec Patrick à la guitare et Françoise au chant. Les plus timides ou impressionnés n'osaient pas trop s'approcher mais écoutaient avec plaisir. Les autres étaient captivés d'entendre les sons mélodieux !



Tous ensemble nous avons chanté plusieurs chansons et pour le dernier morceau, chacun a pris un instrument pour faire un beau concert... !



LOU PTIOU GOLUS

L'association de parents bénévoles Lou Ptiou Golus permet aux enfants scolarisés à l'école primaire d'Arbusigny de bénéficier d'un service de cantine et de garderie.

L'accueil de la garderie s'effectue à partir de 7h00 et le soir jusqu'à 18h30.

Au cours de la précédente année scolaire, 10 189 repas ont été servis, nombre qui est en constante augmentation.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 12 septembre 2019.

Lors de cette soirée, Cindy, Fanny et Yannick, nous a annoncé leurs départs.

Nous les remercions pour tout le travail qu'ils ont réalisé.

Afin que l'association puisse perdurer, nous invitons des parents à nous rejoindre.

Retrouvez toutes les infos sur le site

<https://louptiougolus.fr>

ou sur notre page facebook.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe de parents bénévoles (Sandra, Christine, Guillaume, Audrey, Elsa) ainsi que le personnel (Hélène, Nathalie, Sylvie, Laurence et Carmen)

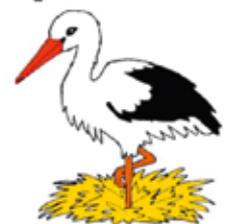
Lou Ptiou Golus organise sa Soirée choucroute Samedi 16 novembre 2019

À la salle des fêtes d'Arbusigny

à partir de 19h



Animée par DJ « RS animation », tombola



Choucroute garnie + fromage et dessert

Café

Adulte : 17€

Enfant (-de 12ans) : 9€



Vente de bretzels



Achat des cartes avant le 05/11/2019 à l'épicerie Arbu'services
Renseignements au 0607544074 ou 0679369983

Toute carte achetée ne sera pas remboursée



N'oubliez pas de vous inscrire pour vos tours de garde sur le site mentionné ci-dessous.

Nous vous en remercions par avance.

https://delta-enfance4.fr/LOU_PTIOU_GOLUS



FOYER : PETIT ZEN

Cours de street danse animés par Vanessa Carrera.



Les élèves de Vanessa Carrera. Photo DR



Vendredi 14 juin, dans le cadre des portes ouvertes, le groupe de danse du foyer rural, mené par Vanessa Carrera a offert un spectacle. Une première pour la professeure diplômée de danse, qui intervient dans diverses structures associatives. Et une première année qui s'est déroulée avec une douzaine de jeunes filles et garçons qui sont venus apprendre à danser les mercredis matin sur des chorégraphies dynamiques, sur des musiques populaires ou autres, selon les inspirations de chacun.

Mercredi matin :
- 3-7 ans : de 10h à 11h
- 8 ans et plus : de 11h à 12h
Salle des associations

🤸 Le groupe des 8 et plus a fait une démonstration au 17^{ème} Trophée de France 2019 à Seynod. Impressionnés mais tous contents de cette expérience magique. Bravo !



L'AVENTURE CONTINUE AVEC VANESSA ET LES ENFANTS DANSEURS EN HERBE !

La danse Street Jazz est une vaste discipline de style très actuel, avec différents enchaînements rythmés (lents, rapides, saccadés...). Des chorégraphies dynamiques sur des musiques populaires ou autres selon les inspirations de chacun.

Le cours se déroule en 3 parties :
Echauffement / Chorégraphies + danse ludique et sportive (sous forme de jeux) / Etirements et détente.

Infos/inscriptions sur le site <http://www.foyer-arbusigny.fr>

Renseignements cours : Vanessa Carrera professeure diplômée - 07 71 66 48 39

Responsable activité : Mylène Maurel 04 50 85 13 74 – mymasol@orange.fr



FOYER : PETIT ZEN



Les Petits Zen au pays « imagin'air »

Lors d'un atelier colibris : les petits zen deviendront grands !

Merci aux mamans qui ont été les pionnières. Avec curiosité elles ont osé proposer cette découverte à leurs enfants.

Merci aux enfants qui ont participé avec leur enthousiasme et leur joie lors des ateliers « bulles » comme ils aiment les appeler. Les histoires créées lors des séances resteront j'espère des graines colorées dans leur imaginaire qui pousseront à leur rythme.



Ces ateliers continuent maintenant dans le cadre des activités du foyer rural.

Ils se composent d'exercices ludiques en dynamique et espaces de temps calmes au sol. Ils se présentent en 3 temps :

- Accueil des enfants dans leur réalité du moment (météo intérieure).
- La respiration : comprendre et ressentir le fonctionnement de leur respiration, apprendre à l'utiliser suivant leurs besoins : décharger les tensions, apaiser leur stress, se concentrer et se ressourcer au travers d'exercices adaptés suivant leur ressenti du moment. Certains exercices sont accompagnés d'instruments de musiques ludiques.
- L'exploration de leurs sens pour leur permettre de se centrer sur le moment présent avec, en dernière partie d'atelier, un espace d'écoute de contes improvisés. Ils choisissent les personnages réels ou imaginaires, des animaux, et l'élément du voyage (océan, espace, terre, sous terre). Puis j'improvise/j'adapte une histoire avec leur choix de personnages en restant aussi en lien avec la météo intérieure du début (suivant émotions nommées). Ainsi, ils utilisent leur imaginaire selon leur besoin du moment, leurs émotions, ou juste être bien dans leur corps et leur tête.

Ces expériences adaptées à leur âge, leur permettent d'être autonomes pour leur bien être grâce à une créativité à leur portée, à leur rythme et mesure.

A partir de la maternelle au CM2. Le mercredi après-midi de 15h30 à 16h30 h au Chalet des Bornes.

Infos/inscriptions sur le site <http://www.foyer-arbusigny.fr>

Responsable et animatrice activité : Mylène Maurel - 04 50 85 13 74 - mymasol@orange.fr



FOYER : PETIT ZEN

Accordons nous un moment de pause, dans l'être plutôt que dans l'agir !

Intensifions notre présence dans nos actions courantes, seul/e ou en famille.

L'écologie envers nous-mêmes commence par là... le circuit cours, connecter notre quiétude intérieure qui nous attend à chaque instant, au cœur du moment présent.

Je vous propose de venir expérimenter la pratique de la méditation de pleine conscience.

La méditation de pleine conscience nous invite à porter notre attention sur un ressenti non verbal, un éveil corporel et sensoriel, à calmer le bavardage de l'esprit, à développer notre capacité à être présent à nous même avec simplicité, douceur et bienveillance, sans jugement, juste observer ce qui est, dans l'ici et maintenant, en se servant notamment de la respiration. C'est une pratique qui à des effets remarquables et doux sur le corps et l'esprit. Elle permet de se libérer du stress, d'états dépressifs, d'angoisses pour avoir accès à des ressources de joie, de créativité, de santé.

Au cours d'une séance, en intérieur

Je vous propose d'expérimenter grâce à des excises simples et accessibles à tous, le mouvement du corps, des expériences ludiques en visitant nos 5 sens, des phases de silence total, des méditations guidées

permettant de prendre conscience de son corps et de la vie qui circule en nous, différentes méthodes et pratiques de respiration, le centre de notre présence.

Au cours d'une séance, en extérieur

Ecoute de soi, le vivant en nous et autour de nous. Au cœur de la nature écoutons la nôtre. Marches conscientes, bains de forêt, encore le circuit cours en direct avec mère nature qui prend soin. Apprendre à affiner nos sens, nos ressentis intérieur et nos perceptions de l'extérieur.

C'est un éveil/réveil à nous mêmes, à notre être dans sa globalité, juste nous autoriser à retrouver ce que nous sommes.

Vers soi avec soin... rien de nouveau tout est déjà là.

Cette pratique ne demande aucune prédisposition physique particulière.

S'adresse aux adolescents et aux adultes.

Les séances ont lieu les lundis de 19h30 à 20h45
au chalet des Bornes.

Infos/inscriptions sur le site :
<http://www.foyer-arbusigny.fr>

Animatrice et responsable activité : Mylène Maurel
0450851374 - 0627944770 - mymasol@orange.fr



© A. Girard

MÉMOIRE ET PATRIMOINE

Composée de Camille, Luca et Arnaud, cette équipe de guides locaux est la 4^{ème} génération formée depuis 2012 au sein du Foyer Rural à l'instigation de Roland Excoffier section "recueil de mémoire et patrimoine".

S'investir pour connaître et transmettre la noblesse du patrimoine domestique rural local vieux d'au moins trois siècles est le but recherché et d'ailleurs si apprécié. « Il est de tradition d'inciter les jeunes à s'impliquer dans ces connaissances » précise l'initiateur.



© A. Girard

LE SAMBO

Sambo Art Martial du 3^{ème} millénaire.

Cours enfants à partir de 10 ans au foyer d'Arbusigny.

Qu'est ce que le Sambo ?

Le Sambo, sport de contact et de préhension, n'en reste pas moins accessible à tous, quel que soit le gabarit de l'enfant. La pratique est encadrée par des éducateurs diplômés et les cours de Sambo sont donnés en toute sécurité.

Comment le Sambo contribue-t-il à l'épanouissement au développement harmonieux de l'enfant et à son éveil psychomoteur ?

En lui permettant de mettre en place son schéma corporel, en favorisant la motricité, la mémoire et la concentration, le contrôle de ses mouvements, l'équilibre et la latéralisation. Cet enseignement est idéal pour le développement physique et le dépassement de soi tout en canalisant son énergie.

L'agressivité est transformée en une combativité contrôlée, qui servira dans toutes les étapes de la vie. C'est aussi une façon de gagner en confiance en soi et de développer son estime personnelle, tout en faisant disparaître ses peurs.

Qu'en est il de l'apprentissage du Sambo ?

Evidemment, nous ne naissons pas pratiquant de Sambo, mais nous pouvons le devenir en nous appropriant ses valeurs martiales telles que : le respect, l'entraide, se donner les moyens de ses envies.... Le jeune Samboïste va apprendre à développer sa confiance, son estime de soi et s'épanouir en groupe, avec les autres enfants.

La progression pédagogique en Sambo s'organise de façon à laisser une grande part d'initiative au débutant de façon à ce qu'il puisse s'exprimer en privilégiant l'épanouissement de sa personnalité.

Ainsi, la pratique du Sambo, bien enseignée et bien pratiquée, quel que soit l'âge, est une formidable école de la vie et de savoir vivre, et peut même devenir un formidable art de vivre construit sur un concept inhérent aux Arts Martiaux : l'équilibre entre le corps et l'esprit.

La progression et les résultats ne sont pas constants, inévitablement, l'enfant rencontrera des situations d'échec et de frustration (comme dans la vie). Ces expériences bien accompagnées par l'encadrement, le feront grandir avec courage et humilité. (« soit je gagne, soit j'apprends » Nelson Mandela). L'enfant va

comprendre qu'il y a des choix à faire dans la vie, qu'il faut terminer ce que l'on commence. Dans ce sens, il est indiqué que l'enfant qui a commencé le Sambo, aille jusqu'au bout et termine sa saison.

Quelle est la condition sine qua non pour avancer dans cette discipline ?

Pour pratiquer et pour progresser en Sambo comme dans toutes les autres disciplines, nous avons besoin de l'échange avec les autres. Il faut avoir un partenaire que l'on respecte pour progresser. Apprendre soi-même en combattant une ceinture supérieure, permettre aux autres de s'entraîner avec soi, être attentif aux conseils de l'enseignant : tout le plaisir de la pratique vient de cet échange permanent. Les situations d'affrontement lui permettront d'apprendre à gérer son stress et à maîtriser son énergie pour la transformer en motivation.

Au Dojo, comme dans la vie, la seule compétition qui soit valable et profitable, est celle que l'on vit avec soi-même.

Ainsi, le Sambo est une activité à la fois collective et individuelle. L'exercice technique et le combat lui feront rencontrer de multiples partenaires de tous niveaux, ils pourront ainsi partager le même plaisir de se rendre au dojo et de pratiquer le Sambo.

Que comprendra-il dans le temps ?

Sur la durée, il se rendra compte que le Sambo se pratique autant avec la tête qu'avec le corps. Et au fil des entraînements par une pratique régulière une progression palpable, lui apportera le plaisir de pratiquer le Sambo.

L'existence de catégorie de poids amène également l'enfant à prendre conscience qu'il doit avoir une alimentation saine et équilibrée pour pouvoir pratiquer avec des enfants dont le gabarit lui correspond et dans une catégorie où il se sentira le plus à l'aise en fonction de son physique.

L'enseignant en charge de la transmission, va donner les bases techniques de la discipline. Ensuite, sur cette base, l'élève pourra se perfectionner et développer un Sambo personnel et efficace.

Comme pour tout édifice durable, les fondations doivent être solides, celles ci leur donneront la possibilité de progresser tout au long de leur vie de Samboïste tout en garantissant leur sécurité.



ÉVOLUTION

L'actualité des activités de l'association EVOLUTION... Trekking... Formations... Alpinisme...

Trekking Crète 2019

Rien de mieux que le trekking pour découvrir un bijou de la méditerranée, âprement convoité au fil des siècles, la Crète ! Cette île grecque, recèle de nombreux trésors. C'est en juin 2019, du 8 au 15, que notre groupe composé de neuf adhérents (cinq femmes et quatre hommes)

guider par un cadre d'EVOLUTION, s'envolent vers l'île qui a vu naître Zeus. Elle constitue un paradis pour la randonnée. Des sentiers surplombant une eau azur, des criques préservées, des gorges sauvages, des paysages de cartes postales et un accueil chaleureux de ses habitants, qui en fait un éden insulaire.



Formation Alpinisme 1 & 2

Les formations, carte de visite de l'association et passage obligé pour accéder aux sorties Alpinisme, constitue un pack de deux modules. L'Alpinisme 1 cette saison, c'est déroulé les 22 & 23 juin 2019 sur Rochers tandis que le second module, l'Alpinisme 2, lui est plutôt orienté neige et glace et a eu lieu les 29 & 30 juin 2019 sur le massif du Mont-Blanc. Ces formations ont pour but d'accompagner les adhérents vers une connaissance de base de l'alpinisme afin d'avoir une certaine autonomie, et ensuite de réaliser des sorties alpines, en alliant plaisir et sécurité. Je tiens chaleureusement à remercier Fabien et Stevens pour leur implication à la bonne réussite de ce stage. Merci à vous !





ÉVOLUTION

Au sommet de quelques 4000 m des Alpes

Du rêve à la réalité ! Après deux week-ends de formation, les adhérents inscrits et ayants participé aux stages de formation Alpinisme vont pouvoir gravir les sommets que l'on touche des doigts dans la vallée. Cet été, des quatre mille mètres qui se trouvent aux portes d'Arbusigny, sur la chaîne des Alpes, tantôt en France, en Suisse ou en

Italie. Cette saison plusieurs membres d'ÉVOLUTION ont réalisés leur première course en haute montagne pour leur premier 4000 mètres ! Yves au Breithorn à 4164m, Doux au Bishorn à 4153m accompagné de Francky, Arnaud sur la traversée Ludwigshöhe à 4342m suivi de la pyramide Vincent à 4215m et de la Pointe Giordani à 4046m accompagné de Fabien.



Via Ferrata au Dolomites

Direction Canazei un joli village au cœur des Dolomites en Italie à 650 kilomètres d'Arbusigny pour une semaine de via ferrata (septembre 2019) avec une équipe de trois adhérents. Franck, Hervé et Gilles. Ici le choix est difficile car dans tout le massif plus d'une centaine de via ferrata nous tend les bras. Après une analyse et un choix judicieux nous sélectionnons six via, les plus belles et historique du secteur de la Marmolada et de la Sella. Des ferrata où se sont déroulé des combats et un lourd passage, des moments douloureux et meurtrier de la grande guerre 1914-1918.



Petite information,
au mois de décembre 2019,
plus précisément le vendredi 20,
aura lieu à la salle
des associations
notre seconde projection
de films de montagne et
activité d'ÉVOLUTION.
Ouvertures des Portes à 20h00.
L'entrée est gratuite ! Profitez-en !

CONTACT Association ÉVOLUTION

evolution74930@gmail.com

<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny>

<https://www.youtube.com/channel/UCkezKZgo7yGIRxy58ai-7rw>

CHASSE

Réunis en salle des associations, une dizaine de chasseurs a assisté à l'Assemblée générale. En ouvrant la séance, le président Gilbert Sonnerat se disait pleinement satisfait de l'excellent déroulement de la dernière saison de chasse. Quant au trésorier Jacky Duret il affichait un visage serein car les comptes sont positifs, ils ont été vérifiés par la commissaire aux comptes Maryse Michalak. Dans son rapport moral, le président a mentionné l'effectif de 35 chasseurs sur la commune, il enchaînait sur la date d'ouverture, dimanche 8 septembre. La remise des cartes se fera à l'abri du Ball trap samedi 7 septembre. Autre précision, la suspension de toute chasse le mercredi et le vendredi sauf jours fériés. Dans les informations générales on note qu'un lâcher de 210 faisants se fera la veille de l'ouverture. La chasse du chevreuil est autorisée dès le 8 septembre, elle est permise en temps de neige avec les chiens. Pour la chasse au sanglier, elle aura lieu pendant toute la période. A partir du 19 novembre, le tir du sanglier de plus de 35 kg est interdit. Une nouveauté cette année, chaque chasseur doit être porteur de son attestation de sécurité. Le président Sonnerat mettait l'accent sur la présentation du gros gibier. Elle aura lieu sur le parking de la salle des fêtes de 19 h 30 à 20 h durant l'heure d'été et de 18 h 30 à 19 h à l'heure d'hiver.

André GIRARD



© A. Girard

L'ouverture de la chasse a eu lieu le dimanche 8 septembre 2019 :

- Jeudi, samedi, dimanche et jours fériés pour tous les gibiers,
- Lundi et mardi, seul le tir de bécasse est autorisé à partir du 7 octobre avec un carnet de prélèvement.
- La chasse est interdite le mercredi et le vendredi.

Tout tir est interdit à moins de 150 mètres des habitations.

La saison de chasse se terminera le dimanche 19 janvier 2020 au soir.

DON DE SANG

Mission accomplie pour l'équipe locale des donneurs de sang arbusigniens. La seconde collecte de l'année s'est avérée positive. Les prévisions de prélèvements de ce mois d'août étaient de 45 dons précisait la responsable sur place du Centre de transfusion sanguine d'Annemasse.

«Nous sommes dans une bonne moyenne, il faut des donneurs réguliers car le sang a une durée de vie courte». L'équipe technique était composée du médecin Chantal Lattard, de quatre infirmières et du chauffeur.

André GIRARD



© A. Girard

L'ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Arbusigny Arthaz-PND Monnetier-Mornex-Esserts-Salève La Muraz Nangy Pers-Jussy Reignier-Esery Scientrier

Prime Chauffage Bois pour la qualité de l'air

LE SAVIEZ-VOUS ?

En lançant la Prime Chauffage Bois, la Communauté de Communes Arve & Salève s'engage pour préserver la qualité de l'air. Sur le territoire d'Arve & Salève 53 % de la pollution aux particules fines est causée par le chauffage individuel au bois. La Communauté de Communes propose de remplacer 266 appareils de chauffage en 4 ans.



PUIS-JE PRÉTENDRE À LA PRIME CHAUFFAGE BOIS ?

1 000 €*

- à je suis un particulier ;
- à j'habite une des 8 communes du territoire d'Arve & Salève ;
- à mon logement est ma résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans ;
- à je souhaite remplacer ma cheminée ouverte ou mon appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, chaudière...) ;
- à je choisis un nouvel appareil au bois performant, certifié Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent (liste des appareils certifiés par l'ADEME sur www.arve-saleve.fr) ;
- à je fournis une photo avant et après installation de mon appareil en place et en fonctionnement ;
- à je fais installer mon nouvel appareil par un professionnel qualifié Qualibois ou Qualibat Bois Energie et signataire de la charte d'engagement du Fonds Air Bois (liste disponible sur www.arve-saleve.fr) ;
- à je m'engage à déposer mon ancien appareil en déchetterie et à accepter d'éventuelles visites de courtoisie pour vérification.

* Prise en charge jusqu'à 50% du montant des travaux dans la limite de 1 000€

2 000 €

- à je respecte les conditions précédentes ;
- +
- à mes ressources sont inférieures aux plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (voir le tableau sur www.arve-saleve.fr).

INTÉRESSÉS ?

Consultez toutes les infos sur www.arve-saleve.fr ou contactez l'animateur de la Prime Chauffage Bois du SM3A via prime-chauffage-bois@sm3a.com / 04 50 07 13 94

Porté par Arve & Salève



Co-animé par le SM3A** Co-financé par l'ADEME*** et le Département de la Haute-Savoie



** Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
*** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Un dispositif REGENERO, plateforme de rénovation énergétique du genevois français.



04 58 57 00 87 www.regenero.fr
UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE METROPOLITAIN

DES SPÉCIALISTES EN QUÊTE DE CHAUVES-SOURIS

Action réalisée dans le cadre du Contrat vert et bleu « Arve-Porte de Alpes ».

Vous avez des chauves-souris chez vous ?

Quelle chance !!

Un spécialiste de la LPO Haute-Savoie (Ligue pour la Protection des Oiseaux) peut vous conseiller.

Contactez-le par mail : haute-savoie@lpo.fr

ou par tél. : **04 50 27 17 74**

Partagez vos infos naturalistes sur notre site internet :

haute-savoie.lpo.fr

Plus d'info sur les chauves-souris :

www.sfepm.org/chiropteres.htm

Les 4 bons gestes de protection :

1. Maintenir l'accès au gîte en préservant les ouvertures existantes.
2. Installer une bâche pour récupérer le guano (qui est un excellent engrais).
3. Utiliser des produits faiblement toxiques lors du traitement des charpentes.
4. Limiter les perturbations (éclairages, travaux...) durant la période de reproduction (entre le 15 mars et le 15 septembre).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE

Pour nous aider, remplissez le bulletin ci-dessous,
retournez-le nous à :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LPO Haute-Savoie - 24 Rue de la Grenette - 74370 EPAGNY - METZ - TESSY

Il y a des chauves-souris :

- Dans ma cave
- Dans mon grenier / sous la toiture
- Qui volent dans mon jardin
- Autre

Posées, elles sont :

- Suspendues
- Dans un interstice (fissure entre 2 pierres, par exemple)
- Inaccessibles, donc ne sais pas.

A quelles périodes sont-elles visibles :

- Au printemps
- En été
- En automne
- En hiver



Sont-elles nombreuses ? Combien ?

.....

Voyez-vous des déjections (guano) ?

- Oui
- Non

NOM / Prénom :

Adresse :

E-mail :

Tél. :

Commentaire :

Merci de votre engagement pour la protection de la nature !

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

MAISON DU SALÈVE



Nouvelle exposition interactive pour les 3-7 ans à la Maison du Salève, du 06 juillet 2019 au 28 juin 2020.

Tout au long de l'année la météo n'est pas la même. Il fait froid, il fait doux, il fait chaud et parfois même très chaud... Parfois il pleut un peu, beaucoup et parfois même il neige ! Ce sont les saisons.

L'exposition 4 Saisons a pour but d'expliquer ce phénomène complexe aux 3-7 ans.

L'exposition débute par la découverte d'un cosmographe, qui permet de faire comprendre que la terre est ronde et qu'elle tourne autour du soleil. Ensuite, les enfants rentrent au cœur de chaque saison, où ils découvrent un panneau expliquant les caractéristiques de cette dernière ainsi qu'un arbre interactif. Il s'agit d'observer l'évolution d'un arbre au fil des saisons : est-il couvert de feuilles ? De quelles couleurs sont-elles ? Ils sont invités à interagir avec l'arbre au travers d'un petit jeu manipulateur où se cachent capteurs de son, de mouvement, etc. Souffler pour faire bouger les feuilles mortes, taper dans les mains pour



faire s'envoler les hirondelles, mettre de l'eau dans un moulin pour faire pousser les fleurs en été... Les enfants deviennent acteurs des saisons en réalisant plusieurs manipulations numériques ou non, mais toujours ludiques ! Émerveillement garanti ! Pour chacune des saisons, les enfants découvriront également différents jeux de reconnaissance (odeurs, toucher, etc...). Un espace jeux et lecture fait parti de l'exposition.

Cette exposition a été fabriquée au Fab Lab de la Casemate à Grenoble, en partenariat avec l'association MFCK Prod.

LA MAISON DU SALÈVE
775, route de Mikerne
74160 PRESILLY/FRANCE
Tél. : + 33 (0)4 50 95 92 16
Fax : +33 (0)4 50 37 05 39
info@maisondu-saleve.com
www.maisondu-saleve.com

Horaires d'ouverture

Février à juin / septembre à décembre :

mercredi, samedi et dimanche de 14h00 à 18h00

Juillet / août :

du mardi au dimanche de 10h00 à 18h00

Vacances scolaires (zone A) :

du mardi au dimanche de 14h00 à 18h00

Fermeture en janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} dimanche de septembre, le 25 décembre.

Pour les groupes, possibilité de visite tous les jours sur réservation (sauf lundi et dimanche après-midi et fermeture de janvier).

Adultes : 6 €

De 6 à 18 ans : 3 €

Moins de 6 ans : gratuit

Entrée famille : 15 €

(2 adultes + 1 à 4 jeunes)

Exposition temporaire : 2 €

(gratuit pour les moins de 6 ans)

Autres tarifs sur demande

ENEDIS



#Septembre 2019

VOTRE IP VOUS INFORME

Enedis, un service public nouvelle génération

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain. Référence industrielle et premier distributeur européen d'électricité, elle exploite le réseau au service de tous les français.

Sur l'ensemble du territoire français

Entreprise de service public, Enedis emploie plus de 38 000 personnes au service de 36 millions de clients. Elle développe, exploite, modernise et entretient 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (380 et 20 000 Volts) et gère les données associées.

Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. C'est le plus grand réseau électrique d'Europe.

A ce titre, Enedis prépare le virage technologique du secteur de l'énergie, anticipe l'évolution du mix énergétique français et le rôle du numérique dans la consommation d'électricité. L'entreprise se place au cœur de la transition énergétique en travaillant à la modernisation du réseau et en s'investissant dans de nombreux projets français et européens.



[24 SEPTEMBRE 2019]

Enedis Direction Régionale Alpes organise son **Job Dating**.

Chambéry | **Annecy** | **Grenoble**
4 Boulevard Gambetta | 5 Boulevard Decouz | 11 Rue Félix Esclangon

L'occasion, pour nos futurs talents, de venir à notre rencontre et de **postuler à nos offres sur les métiers techniques** : Chargé de projets et de Technicien Intervention Polyvalent.

Recruter pour le réseau de demain

Depuis sa création, l'entreprise mène une politique de recrutement active et a choisi de privilégier la formation en alternance en tant que véritable vivier de recrutement et de favoriser la diversité au sein de ses équipes.

Intégrer Enedis, c'est devenir acteur d'une entreprise placée au cœur des enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif pour Enedis est de privilégier les profils évolutifs capables de relever les enjeux de demain. La diversité des métiers d'Enedis permet, tant aux managers qu'à ceux qui ont plus le goût du « terrain » ou des compétences en gestion de projets, d'exprimer leurs talents.

Quelques chiffres dans les Alpes

26 embauches, la plupart dans les métiers techniques, dont 11 alternants en 2019

53 alternants présents sur 1 ou 2 ans au 31/12/18

52 736 heures de formation en 2018

100 métiers différents au sein d'Enedis

Comment postuler ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- ▶ via le site internet : www.enedis.fr/recrute
- ▶ vous pouvez transmettre votre CV à l'adresse mail : alp-recrute@enedis.fr

Du CAP à Bac+5, avec ou sans expérience, les candidats peuvent postuler directement aux offres d'emploi qui les intéressent. Quelque soit le parcours, de nombreuses carrières passionnantes s'offrent aux candidats pour créer les réseaux de demain au service de nos clients.



UN POINT SUR LES DÉCHETS

Bennes encombrantes : 3 bennes encombrantes seront à votre disposition le 29 octobre dès 9 heures jusqu'au 30 octobre à 16 heures.



Ordures ménagères : Nous rappelons aux habitants de la commune de respecter les consignes de tri (**pas de végétaux, gravats, bois, verre, plastiques, papiers, cartons, vêtements...**).



Tri sélectif :



Je dépose dans le conteneur jaune :

- Briques de lait, de sauce, de jus de fruits...
- Enveloppes, journaux, magazines.
- Cartonnettes de céréales, yaourts, biscuits...



Je dépose dans le conteneur bleu :

- Boîtes de conserve propres, canettes
- Barquettes aluminium bien vidées
- Aérosols
- Bouteilles d'eau, de lait, d'huile ménagère
- Flacons de produits ménagers, shampooing



Je dépose dans le conteneur verre :

- Bouteilles en verre

Recyclage des lampes : Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Où déposer vos lampes usagées ?

- A la déchetterie intercommunale de Reignier-Esery (route des Rocailles)
- En magasin (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage...)

Compost : Le compostage est un processus de transformation de la matière organique (ex: pelures de fruits, etc.) en un produit stabilisé semblable à l'humus. Il permet de se procurer à moindre coût un engrais naturel pour le jardin et également d'aérer le sol et de le protéger des gelures en hiver. Enfin, cela évite de sortir moins souvent la poubelle et de recycler la matière au lieu de l'incinérer ou de la mettre en décharge.



Quels sont les déchets que je peux composter

| Déchets | Recommandés | En quantités réduites | Interdits |
|------------|--|--|--|
| De cuisine | Fruits et légumes abimés Epluchures de fruits et légumes Sachets de thé, marcs et filtres à café Pain, pâtes et riz Coquilles d'oeuf écrasées | Croustes de fromages Agrumes coupés en morceaux Coquilles de noix, de noisette broyées | Huiles, sauce, laitages Os Viande, poisson et coquillages |
| De maison | Fleurs fanées Plantes d'intérieur Cheveux, poils, plumes Terre des pots | Essuis-tout Serviettes en papier Journaux Cartons bruns en morceaux Cendres de bois | Excréments d'animaux Mégots de cigarette et pansements Métaux, plastiques, verre Papier imprimé ou glacé Contenu de sacs d'aspirateurs Cendres de charbon |
| De jardin | Mauvaises herbes non grainées Tailles de haies broyées Fanes de tomates ou de pomme de terre Ecorces, feuilles mortes, paille, foin Tiges de rhubarbe et fleurs fanées | Tontes de gazon Tailles d'arbres non broyées Résineux (thuyas, cyprès, pin...) Copeaux de bois Pommes de terre flétries ou germées | Pierres, gravats Plantes malades ou traitées Plantes rampantes et liseron Gros branchages et bois traités Feuilles de rhubarbe |

LA PAGE HIVERNALE

Au cœur du plateau des Bornes

COMMUNE
d'ARBUSIGNY
HAUTE-SAVOIE
74930

Octobre 2019



LA TAILLE DES HAIES :

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée. La municipalité n'est pas responsable si l'accès à leur domicile n'est pas possible pour le déneigement en hiver. De plus, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident. Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents. (Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

LES FEUILLES MORTES :

En cette période, les feuilles des arbres tombent naturellement et vous êtes nombreux à nettoyer vos propriétés. Nous vous rappelons que les fossés en bordure de route servent à récupérer l'eau et non ces feuilles. Nous vous serions donc reconnaissants de ne pas les déverser dans les fossés afin d'éviter leurs obstructions.

LE DENEIGEMENT :

Il sera assuré suivant les itinéraires habituels par Mr Bernard GAL, l'entreprise DJD DESBIOLLES et Mr Rémi VACHOUX. Nous vous rappelons qu'il est inutile de déranger ces spécialistes à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent se trouver partout au même instant !

> AVIS !

- ❖ Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, inmanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours, etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire... le ménage devant sa porte !
- ❖ Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.
- ❖ Pensez à notre facteur... aidez-le en déneigeant l'accès à votre boîte aux lettres.

> EQUIPEZ-VOUS !

Pensez à équiper vos véhicules de pneumatiques adéquats. Trop d'automobilistes fréquentent nos routes avec des pneus ordinaires. Pourtant, la sagesse évidente impose aux véhicules des pneus neige. Sécurité pour soi mais aussi sécurité pour les autres ! Avec le plaisir de ne pas être bloqué par quelques mauvais passages neigeux ou verglacés.

> LA NEIGE SUR LES TOITS !

La chute sur la voie publique de neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

« Bonne saison hivernale, bon ski, bonne randonnée. Profitez bien de notre belle région enneigée... » Cordialement.

Régine REMILLON, Maire



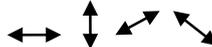
MAIRIE D'ARBUSIGNY - 83 Impasse de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
Téléphone : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80 - www.arbusigny.fr - mairie.arbusigny@wanadoo.fr

MOMENT DÉTENTE



Trouvez les lieux d'ARBUSIGNY de la liste ci-dessous et découvrez les mots mystères avec les lettres restantes.

Mots mystères : _____

Les lettres peuvent être utilisées plusieurs fois - Sens des mots : 

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C | G | A | N | T | E | L | E | T | O | I | L | L | O | D |
| H | E | R | E | L | L | I | A | L | U | O | P | B | E | F |
| A | C | H | A | M | P | A | T | O | N | L | A | V | U | I |
| M | C | H | A | M | P | D | U | B | U | I | S | S | O | N |
| P | Y | G | S | E | B | A | L | B | L | T | D | Z | S | D |
| D | N | L | R | E | R | E | L | A | R | A | U | A | E | R |
| E | B | Y | L | D | T | A | U | E | T | B | C | T | U | O |
| B | L | E | E | A | N | T | M | L | L | T | H | T | G | L |
| O | O | S | D | C | V | B | E | A | E | E | E | E | R | I |
| E | U | G | H | I | L | A | I | F | T | T | V | N | A | R |
| U | T | E | E | A | E | S | H | O | F | O | A | R | U | E |
| F | T | M | Y | T | E | R | C | C | L | U | L | O | G | S |
| P | L | A | T | I | E | R | E | R | N | L | A | B | E | A |
| M | O | U | S | S | I | E | R | E | Y | T | A | H | O | U |
| X | E | V | A | R | R | E | P | M | A | R | N | Y | C | S |



| | | | | |
|---------------|-------------------|-----------------|---------------|--------------------|
| BEDIERE (la) | BORNETTAZ | COTE (la) | LATTE | PAS DU CHEVAL (le) |
| BEULET (le) | CHAMPATON | CRY (le) | LAVU (le) | PERRAVEX |
| BIOLLAY (le) | CHAMP DE BŒUF | DOLLIOT (chez) | MAGNE (la) | PERYL (le) |
| BLAISE (chez) | CHAMP DU BUISSON | FINDROLIRES | MARNY | PLATIERE (la) |
| BLANCHET | CHAUFFETTES (les) | GANTELET (chez) | MOUSIERE (la) | POULLAILLERE (la) |
| BOGET (chez) | CHAVALLY | GUARGUES (les) | OUARDES (les) | TREMBLAY (le) |



GRATIN DE COURGE D'ANTAN

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| 500 g de chair de citrouille | 1 verre de lait |
| 250 g de pommes de terre | du gruyère |
| 2 c. à soupe de crème fraîche | du beaufort |
| 2 œufs | |



Avant d'entamer la préparation de votre gratin de courge de grand-mère, pensez à en anticiper la cuisson. Pour cela, préchauffez le four th.6 (180°C). Récupérez la chair de la courge et mettez-la dans une cocotte-minute avec les pommes de terre épluchées mais entières pour les faire cuire pendant 10 minutes environ.

Une fois que la courge et les pommes de terre sont cuites, passez-les au mixeur en ajoutant la crème fraîche, les œufs, le lait et le gruyère. Mixez bien le tout puis placez cette préparation dans un plat à gratin.

Recouvrez le tout de gruyère et de Beaufort. Enfourez pendant 20 min et sortez le plat lorsque le fromage est légèrement gratiné sur le dessus.

Servez enfin votre gratin de courge de grand-mère bien chaud, en accompagnement d'une viande de préférence blanche comme le veau ou d'une volaille. Bon appétit !

MAIRIE D'ARBUSIGNY

Site de la commune : www.arbusigny.fr

83, imp. de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 heures
mercredi : 8 h 30 à 11 h 30
le 1^{er} samedi de chaque mois : 9 h à 12 h

Tél. : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80
E-mail : mairie.arbusigny@wanadoo.fr
adjoints.arbusigny@orange.fr

Un collecteur de piles usagées et de bouchons est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

ASSOCIATIONS

A.C.C.A (chasse)

Gilbert SONNERAT - 07 80 05 68 79
www.chasseurdefrance.com

CCAS Mairie

83, imp. de l'Église - Arbusigny
Marie BAUD - Maire Adjointe

Association des Parents d'Élèves (APE)

apearbusigny@yahoo.com
<http://ape.arbusigny.free.fr>

Foyer Rural de Loisirs pour Tous

Luc RODET
E-mail : infos@foyer-arbusigny.fr
Site : <http://www.foyer-arbusigny.fr>

La P'tite Toile (cirque)

Tristan PITTARD - 06 79 34 25 28

Les Bornes en VTT

Lionel CLAUSSET - 04 50 25 81 92
lesbornesenvtt@gmail.com

Lou Ptiou Golus (cantine scolaire)

Présidente Sandra Verdon - 06 07 54 40 74
contact@louptiougolus.fr

Moto Club d'Arbusigny - La Muraz

François MOREL - 06 17 66 57 42

ARBU'Nature Environnement

Nathalie DAIGUEMORTE - 06 19 08 36 95
arbunature@orange.fr

ASS MAT D'ARBU

Céline VALLVERDU - 04 50 85 03 09

Association « ORCELACA »

Centre équestre La Caracole
71, ch de la Bunaz - 74930 Arbusigny
orcelaca@outlook.com - 04 50 44 85 81
Tanguy SALER - 06 34 50 74 92

Association culturelle: Les salons

Christine TORRES
www.salonsmusicaux.com

Association culturelle: Zikylya

Christine TORRES
www.facebook.com/zikylya.events
<http://zikylya.com>

Association Évolution

Simeone RUSSO - 07 81 02 53 95
evolution74930@gmail.com
www.evolution.over-blog.com

Association Thunder Team

19, rte de Biossy - 74930 Arbusigny
Loïc VACHOUX - 06 14 57 01 08
nelly.wendel@orange.fr

VIE QUOTIDIENNE

Bibliothèque municipale

55, route du Col du Parc

Agence Postale Communale

Pers-Jussy - Chef Lieu
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
8 h 30 à 12 heures et 14 h 30 à 17 h 30
Mercredi et samedi : 8 h 30 à 12 h
04 50 94 41 60

La Poste à Reignier

Reignier - 4, Grande Rue
Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h
04 50 43 41 84

Communauté de Communes Arve et Salève

Maison Cécile Bocquet - 160, Grande Rue - REIGNIER - 04 50 43 46 14

Préfecture

Rue du 30^e régiment d'infanterie - 74000 ANNECY
Tél. : 04 50 33 60 00 - www.haute-savoie.pref.gouv.fr

Direction départementale des services fiscaux

3, rue Marie Curie - 74100 ANNEMASSE - 04 50 43 91 50

ÉCOLES

Maternelle

83, impasse de l'Église
Tél. : 04 50 94 56 74

Bureau de la Direction

04 50 94 56 82
Classe Grande Section
55, route du Col du Parc

Primaire

29, route du Col du Parc

04 50 85 09 68

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

ENVIRONNEMENT

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Maison Cécile Bocquet - 160, Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY
Téléphone : 04 50 95 71 63 - Fax : 04 50 43 48 44

Problème sur votre relevé ou consommation : releve@s-rb.fr
Autres problèmes administratifs : secretariat@s-rb.fr

Dépannages « eau potable » : 06 83 74 42 06 24 heures/24 et 7 J/7 J

Dépannages « assainissement collectif/individuel » : 06 77 04 19 50

*Lors d'une vente, n'oubliez pas de nous transmettre par mail ou par courrier :
Votre Nom, prénom et n° téléphone, votre nouvelle adresse, commune concernée ainsi
que l'adresse exacte, Nom et prénom de l'acquéreur et la date à laquelle vous voulez
que l'on effectue le relevé de compteur.*

Déchèterie Intercommunale des Rocailles

1496, route des Rocailles - 74930 Reignier-Esery - 09 70 21 09 36
Été : 1^{er} avril au 30 septembre - du lundi au samedi (sauf jours fériés)
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30
Hiver : 1^{er} octobre au 31 mars - du lundi au samedi (sauf jours fériés)
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

URGENCES

Pompier : **18** - Gendarmerie : **17**
Samu : **15** - Pharmacie de garde : **32 37**
CHAL Contamines : **04 50 82 20 00**
Clinique Privée Pays de Savoie -
Annemasse : **08 26 30 00 74**
Centre antipoison - Lyon : **04 72 11 69 11**
ENEDIS
Dépannage : **09 726 750 74**

Raccordement consommateur :
09 693 218 11
Raccordement producteur :
09 693 218 00
ALMA 74 : **04 50 46 80 91**
Maltraitance personnes âgées
Allô enfance maltraitée :
119 ou 08 00 05 41 41

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

OCTOBRE

- Dimanche 20 octobre**
Goûter des Aînés
- Samedi 26 octobre**
Vente de Chrysanthèmes
APE
- Mardi 29 octobre
et Mercredi 30 octobre**
Bennes encombrantes
- Mercredi 30 octobre**
Cinéma adultes et enfants

NOVEMBRE

- Jeudi 7 novembre**
Après-midi des Aînés
- Samedi 16 novembre**
Soirée choucroute
- Lundi 11 novembre**
Commémoration
- Mercredi 13 novembre**
Cinéma adultes et enfants
- Mercredi 27 novembre**
Cinéma adultes et enfants

DÉCEMBRE

- Jeudi 5 décembre**
Après-midi des Aînés
- Samedi 7 décembre**
Fête de Noël de l'APE
- Mercredi 11 décembre**
Cinéma adultes et enfants
- Samedi 14 décembre**
Tournoi de judo
- Samedi 21 décembre**
Fête de l'esclavage

JANVIER

- Mercredi 8 janvier**
Cinéma adultes et enfants
et
Don du sang
- Jeudi 9 janvier**
Après-midi des Aînés
- Janvier**
Vœux de la municipalité
- Mercredi 22 janvier**
Cinéma adultes et enfants

FÉVRIER

- Mercredi 5 février**
Cinéma adultes et enfants
- Jeudi 6 février**
Après-midi des Aînés
- Mercredi 19 février**
Cinéma adultes et enfants
- Samedi 15 février**
Tartifoot
- Prochaine parution
Février 2020**



**VENEZ DONNER VOTRE SANG LE MERCREDI 8 JANVIER
de 16 h 30 à 19 h 30 à la salle des fêtes d'ARBUSIGNY !!**

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont utilisés dans deux grands cas de figures :

- les situations d'urgence (hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident, d'une opération chirurgicale...)
- les besoins chroniques (maladies du sang et cancers).

Le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

VOTRE ENCART PUBLICITAIRE

Désormais, uniquement vos événements spéciaux portes ouvertes pourront être annoncés gratuitement sur les bulletins municipaux.

(Renseignements en mairie).

